

NE PAS DISTRIBUER, PUBLIER OU DIFFUSER, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX, DEPUIS, OU VERS LES ÉTATS-UNIS OU À TOUTE PERSONNE AMÉRICAINE, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DISTRIBUTION, PUBLICATION OU DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.

Communiqué de presse

Eybens (France), le 1er novembre 2025

Projet d'offre publique d'achat simplifiée suivie d'un retrait obligatoire visant les actions Waga Energy – Rapport de l'expert indépendant complété et réitération par le Conseil d'administration de son avis motivé favorable

Dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée d'EQT (par l'intermédiaire de Box BidCo S.A.S.) visant les actions de la société Waga Energy S.A. avec l'intention de mettre en œuvre, si les conditions légales et réglementaires sont réunies, un retrait obligatoire (l'« Offre »), le conseil d'administration de Waga Energy S.A. (« Waga Energy » ou la « Société ») a, le 7 mars 2025, sur proposition de son comité *ad hoc*¹, désigné le cabinet Finexsi, représenté par M. Olivier Péronnet, en qualité d'expert indépendant (l'« Expert Indépendant ») afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre, y compris dans l'hypothèse d'un retrait obligatoire.

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le 1^{er} octobre 2025 et a notamment décidé à l'unanimité de ses membres, après examen du rapport de l'Expert Indépendant en date du même jour (le « **Rapport Initial** »), et considérant que le prix de l'Offre de 21,55 € par action Waga Energy assorti d'un complément de prix d'un montant maximum de 2,15 € par action² est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Société, y compris dans l'hypothèse d'un retrait obligatoire, (i) d'émettre, à la lumière de l'ensemble des travaux, conclusions et recommandations du comité *ad hoc*, un avis motivé favorable sur le projet d'Offre tel qu'il lui a été présenté et (ii) de recommander en conséquence aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre.

A la suite notamment de la réception par l'Expert Indépendant de deux courriers émanant d'actionnaires minoritaires de la Société, l'Expert Indépendant a préparé une nouvelle version de son rapport en date du 31 octobre 2025, laquelle annule et remplace le Rapport Initial. La nouvelle version du rapport de l'Expert Indépendant est disponible sur le site Internet commun de Box BidCo et Waga Energy (www.eqt-waga-energy.com).

² Le complément de prix est basé sur le montant total des crédits d'impôt fédéraux américains qui pourraient être monétisés d'ici le 30 juin 2028 par Waga Energy dans le cadre de certains de ses projets développés aux États-Unis.

¹ Le comité *ad hoc* du conseil d'administration de la Société est composé d'Anne Lapierre (Présidente), Anne de Bagneux et Dominique Gruson qui sont des administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext auquel la Société se réfère.

Le conseil d'administration de la Société s'est de nouveau réuni le 31 octobre 2025 afin de prendre connaissance de la nouvelle version du rapport de l'Expert Indépendant. À l'unanimité de ses membres et suivant la recommandation identique du comité *ad hoc* réuni au préalable, il a (i) pris acte du nouveau rapport de l'Expert Indépendant en date du 31 octobre 2025, lequel réitère les conclusions formulées dans son Rapport Initial et (ii) réitéré son avis motivé favorable sur le projet d'Offre formulé lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2025.

Le projet d'Offre demeure soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

A propos de Waga Energy

Créée en 2015, Waga Energy (EPA: WAGA) produit du biométhane à un prix compétitif en valorisant le gaz des sites de stockage de déchets à l'aide d'une technologie brevetée appelée WAGABOX®. Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution de gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, fournissant ainsi un substitut au gaz naturel fossile. Waga Energy exploite 32 unités de production de biométhane en France, en Espagne, au Canada et aux États-Unis, représentant une capacité installée de plus de 1,5 TWh par an. Waga Energy a actuellement 18 unités de production de biométhane en construction dans le monde. Chaque projet initié par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et participe à la transition énergétique. Waga Energy est cotée sur Euronext Paris (FR0012532810 – EPA: WAGA).

Waga Energy - Le biométhane pour tous

Contacts

Media Relations
Anne-Gaëlle Fonthieure
+33 611 706 974
media@waga-energy.com

Investor Relations
Laurent Barbotin
+33 772 771 185
laurent.barbotin@waga-energy.com

Avertissement

Ce communiqué de presse n'est pas une offre d'achat ou de vente ni une sollicitation de titres et ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas, et ne doit pas être interprété comme, une offre de vente ou de souscription, ou l'annonce d'une offre prochaine de vente ou de souscription, ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, ou l'annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'achat ou de souscription, d'actions ordinaires du capital social de Waga Energy (les "titres") aux États-Unis d'Amérique (les "États-Unis") ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi américaine sur les valeurs mobilières »), et ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise aux exigences d'enregistrement de la Loi sur les valeurs mobilières. Toute offre publique de titres aux États-Unis devrait être effectuée au moyen d'un prospectus pouvant être obtenu auprès de l'émetteur et contenant des informations détaillées sur la société et sa direction, ainsi que ses états financiers. EQT, Box BidCo et Waga Energy n'ont pas l'intention d'enregistrer une partie quelconque de l'offre proposée aux États-Unis ni de procéder à une offre publique de titres aux États-Unis. Aucune offre de vente ou de souscription de titres, aucune annonce d'une offre prochaine de vente ou de souscription de titres, aucune sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres, aucune annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'achat ou de souscription de titres ne sera faite aux États-Unis ou dans tout autre territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement, sauf en vertu d'une exemption d'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tel territoire de cette

juridiction et conformément à celles-ci, et la distribution de cette communication dans ces territoires peut être restreinte de façon similaire. EQT, Box BidCo et Waga Energy excluent toute responsabilité en cas de violation des restrictions légales applicables par toute personne.